



PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille le 2 octobre 2014

Direction des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux
Dossier suivi par : M.ARGUIMBAU
Tél. : : 04.84.35.42.68
n°6 2011 PPRT/4

AVIS D'ENQUETE

portant ouverture d'une enquête publique concernant le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de
autour du site de la Société LYONDELLBASELL SERVICES France exploitant le dépôt d'hydrocarbures liquides
et liquéfiés sis au Port de la Pointe sur la commune de Berre- l'Etang.

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 2 octobre 2014, il sera procédé à une enquête publique sur le
projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour du site de la société
LYONDELLBASELL SERVICES France pour son dépôt d'hydrocarbures liquides et liquéfiés, situé au
lieu-dit « Port de la Pointe » au bout de la route du Grand Port à Berre l'Etang.

Le présent projet de PPRT:

- a pour objet de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur les installations
soumises à autorisation avec servitudes (AS), exploitées par la société LYONDELLBASELL SERVICES
France à Berre-l'Etang, et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques
directement ou par pollution du milieu.
- Il détermine un règlement qui fixe les dispositions relatives aux biens et aux usages.
- Ce règlement permet d'agir sur:
- la réduction de la vulnérabilité des personnes déjà présentes à proximité du site industriel (action sur le
bâti existant),
- la maîtrise du développement de l'urbanisation future.

Le dossier peut être consulté par le public sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône.
<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais,
obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, place Félix Baret
CS 8001 13282 Marseille Cedex 20 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de
l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux
(Téléphone : 04.84.35.40.00 /42-68).

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Jean-Claude MUSCATELLI Professeur certifié
d'Economie et de Gestion -Principal retraité **titulaire**, et Daniel COUSIN Ingénieur en Chef spécialiste d'études
d'infrastructures de transport retraité, **suppléant**.

Le commissaire enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors
ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le
commissaire enquêteur resteront déposés :

- auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, place Félix Baret 13282 Marseille Cedex 20 à la Direction des
Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement -Bureau des Installations et des Travaux
Réglementés pour la Protection des Milieux (4ème étage),
 - auprès du sous-préfet en sous-préfecture d'Istres Bureau de l'Economie, de l'Emploi et de l'Environnement
avenue des Bolles, 13800 Istres
- en mairie de Berre l'Etang -Service Urbanisme et Développement -Place du Souvenir Français
— BP30221 13138 Berre l'Etang cedex,
- pour une durée de 33 jours, **du lundi 3 novembre 2014 au vendredi 5 décembre 2014 inclus**, afin que le
public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et
consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Berre l'Etang **siège de l'enquête** et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie de Berre l'Etang dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la mairie concernée.

Monsieur Jean-Claude MUSCATELLI recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de

BERRE L'ETANG

Service Urbanisme et Développement Place du Souvenir Français BP30221

13138 Berre l'Etang cedex

- le lundi 3 novembre 2014 de 9h30 à 12h 30
- le mercredi 12 novembre 2014 de 9h 30 à 12h 30
- le mardi 18 novembre 2014 de 14h à 17h
- le jeudi 27 novembre 9h 30 à 12h 30
- le vendredi 5 décembre 2014 de 13h30 à 16 h30

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès du maire de Berre l'Etang, en Préfecture des Bouches-du-Rhône, en sous-préfecture d'Istres et sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>, pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché par le maire de Berre l'Etang, sur les lieux habituels d'affichage, ainsi qu'en Préfecture et sous-préfecture d'Istres **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et ce, également pendant toute la durée de l'enquête.

Cet avis sera en outre, par les soins du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, inséré dans "La Provence" et "La Marseillaise" (édition des Bouches-du-Rhône) dans les **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête **et rappelé dans les huit premiers jours**.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône. Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral d'approbation, qui sera mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Les services instructeurs en charge de ce plan sont représentés par :

- Monsieur Guillaume FRANCOIS - Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

TEL 04 91 83 63 49

- Monsieur Franck ZOULALIAN - Direction Départementale des Territoires et de la Mer

TEL 04.91.28.43.90

- Monsieur Patrick COUTURIER - Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

TEL 04 91 83 63 19.

Marseille le 2 octobre 2014

POUR LE PRÉFET
Le chef de bureau,

Gilles BERTOTHY